

Infolettre

N°1

AVRIL 2019



Accréditation en Afrique de l'Ouest : **le SOAC au cœur du dispositif régional**

PARTENAIRES:



Union européenne



PSOAO Programme Système
Qualité de l'Afrique
de l'Ouest
Financé par l'Union européenne

III SOMMAIRE

Mots du Président et du Directeur Général **page 3**

Fiche synoptique sur le SOAC **page 4**

Le SOAC a délivré ses premières accréditations **page 5**

Les attestations des six 1^{ers} laboratoires
accrédités SOAC **page 11**

3^e Assemblée Générale du SOAC :
synoptique de la cérémonie d'ouverture **page 17**

L'ECORAS, le Système Régional d'Accréditation
de la CEDEAO dynamise ses activités **page 18**

Le SOAC prend attache avec de nouvelles
parties intéressées et participe au Forum
sur l'Infrastructure Qualité de l'ONUDI
et de l'Union africaine **page 18**

Lettres des ministres aux Directeurs
d'Organismes d'Evaluation de la Conformité
sur le cadre juridique et l'opérationnalité
du SOAC **page 19**

Contacts des Points Focaux Nationaux
d'Accréditation (PFNA) **page 30**

||| Mots du Président et du Directeur Général



Aboubacry Baro
Président du SOAC

Après une quinzaine d'années d'efforts nonstop dans le domaine de l'infrastructure qualité en général et de l'accréditation en particulier, les premiers fruits sont au rendez-vous, notamment avec le SOAC: déjà 6 laboratoires accrédités de janvier à avril 2019. Notre organisme est désormais opérationnel, tout particulièrement sur les référentiels ISO CEI 17025 (laboratoire d'analyses et essais et laboratoire d'étalonnage) et ISO 15189 (laboratoire de biologie médicale).

De ce fait, nonobstant l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment à travers le Programme Qualité de l'Afrique de l'Ouest (PSQAO) des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, financés par l'Union européenne et exécutés par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), l'accréditation mérite le soutien de toutes les autres parties prenantes afin que ces résultats puissent être consolidés et pérennisés. Aussi, j'en appelle, pour ne citer que ceux-là, à plus d'implication à l'essor de ces secteurs stratégiques de la part :

- de nos politiques, notamment à travers l'adoption et la mise en œuvre de textes réglementaires adéquats;
- des média, notamment pour une plus grande vulgarisation de la culture qualité ;
- du client final, à travers la société civile et les associations des consommateurs en tant que sentinelle chargée d'alerter l'opinion et d'exiger des produits et services de qualité ;
- du secteur privé, l'un des principaux acteurs concernés par cette thématique en vue d'assurer une meilleure compétitivité de nos entreprises qui sont de plus en plus bousculées dans un contexte marqué par les différents engagements régionaux et internationaux de nos états, notamment l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun de la CEDEAO ou encore les négociations en cours pour la signature de l'accord de partenariat économique avec l'UE et plus récemment l'entrée en vigueur de la Zone de Libre échange continentale Africaine.

Je ne saurais terminer sans saluer l'intelligente collaboration entre les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, l'ONUDI et l'Union européenne qui a permis de faire du SOAC une réalité. Chers partenaires, recevez nos sincères remerciements.



Marcel Gbaguidi
Directeur Général du SOAC

Chers lecteurs, nous sommes heureux de partager avec vous ce tout premier numéro de notre infolettre dans ce contexte particulier où nous enregistrons les premiers laboratoires accrédités SOAC. Cependant, au regard de besoins de nos clients, et tenant compte des orientations de nos organes de gouvernance, la Direction Générale s'est résolument engagée à mettre tout en œuvre pour la reconnaissance du SOAC au niveau africain et international. Ainsi, depuis août 2018, le SOAC est membre plein de la Coopération Africaine d'Accréditation et membre affilié de la la Coopération Internationale d'Accréditation (ILAC). Il joue également sa partition dans notre sous région en assurant la vice-présidence du Système Régional d'Accréditation de la CEDEAO (ECORAS). Nos remerciements particuliers vont à l'endroit des ministres en charge de la qualité dans les Etats. Informés sur le démarrage du SOAC, notamment par la Commission de l'UEMOA et le PSQAO exécuté par l'ONUDI, tous les ministres (exception faite de la Guinée Bissau dont la lettre est en cours de signature) ont décidé d'informer personnellement l'ensemble des organismes d'évaluation de la conformité installés sur leur territoire national respectif (cf. leurs courriers joints). Un grand merci à tous nos partenaires engagés et unis pour la réussite du SOAC.

Bonne lecture !

||| Fiche synoptique

| Création | 2010 |
|--|---|
| Cadre Règlementaire (principaux textes) | <p>Traité de l'UEMOA (article 43) Règlement N° 03/2010/CM/UEMOA portant Schéma d'Harmonisation des Activités d'Accréditation, de Certification, de Normalisation et de Métrologie dans l'UEMOA</p> <p>Loi ivoirienne N° 2013-866 du 23 Décembre 2013 relative à la Normalisation et à la Promotion de la Qualité</p> <p>Décret 2014 – 461 portant modalité d'application de la Loi N° 2013-86</p> <p>Statuts du SOAC</p> <p>Arrêté N°984 du ministère de l'intérieur de Côte d'Ivoire MIS/DGAT/DAG/SDVA portant autorisation et fonctionnement du Système Ouest Africain d'Accréditation du 28 Septembre 2018</p> <p>Règlement C/REG. 19/12/13 du Conseil des Ministres portant Adoption du Schéma de l'Infrastructure de la CEDEAO</p> |
| Statut | Association régionale |
| Siège | <p>Côte d'Ivoire, Abidjan - Cocody Angré, 8ème tranche L84XL237</p> <p>Téléphone: (+225) 22 45 64 06 - Email: info@soacwaas.org</p> |
| Pays membres | Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo |
| Type de gouvernance | Partenariat public - privé |
| Reconnaisances actuelles | <p>Membre plein de la Coopération Africaine d'Accréditation (AFRAC)</p> <p>Membre affilié de la Coopération Internationale d'Accréditation (ILAC)</p> |
| Président | M. Aboubacry BARO |
| Vice Président | Mme Lolonyo ASSAH |
| Directeur Général | M. Marcel GBAGUIDI |
| Points Focaux Nationaux d'accréditation. | <p>Bien que non impliqués dans la gestion d'un dossier d'accréditation, ils sont chargés de réaliser la promotion de l'accréditation au niveau national. Ils sont nommés par le Ministre en charge de la Qualité de leur pays respectif. (cf. liste des PFNA page 30)</p> |



Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation

LABORATOIRE
D'ETALONNAGE
DES MASSES (LEMA)



Accrédité dans le domaine
Masses



Laboratoire
d'étalonnage

VAGNY LAB



Accrédité dans le domaine
Environnement
Qualité de l'eau
Alimentaire
Agroalimentaire



Laboratoire
d'analyses et d'essais

LABORATOIRE
NATIONAL DE
LA SANTÉ PUBLIQUE



Accrédité dans le domaine
Alimentaire
Chimie alimentaire
(Sel iodé)



Laboratoire
d'analyses et d'essais

BIOTITALE



Accrédité dans le domaine
Environnement
Qualité de l'eau



Laboratoire
d'analyses et d'essais

ENVAL
LABORATOIRE



Accrédité dans le domaine
Agroalimentaire



Laboratoire
d'analyses et d'essais

INSTITUT NATIONAL
D'HYGIÈNE



Accrédité dans le domaine
Biochimie



Laboratoire de
biologie médicale

ISO CEI 17025

ISO 15189

||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation

Jusqu'à récemment, les laboratoires, les organismes d'inspection ou de certification accrédités en Afrique de l'Ouest proposaient leurs services aux opérateurs économiques de la région, à des tarifs jugés onéreux, obligés de répercuter à leurs clients les coûts de leur accréditation délivrée par des organismes étrangers. Cet état de fait constituait un frein au développement de plusieurs secteurs d'activités, dont le commerce. Par exemple, il faut rappeler que pour être acceptés sur plusieurs marchés, notamment à l'export, les produits doivent être nécessairement accompagnés de certificats d'analyse émis par des laboratoires accrédités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques industrielles et commerciales, les Commissions de l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont fait confiance à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), à travers les programmes qualité financés par l'Union européenne depuis 2001, pour mettre fin à cette situation en appuyant l'essor d'organismes d'accréditation locaux.

Ainsi, dans une perspective de mutualisation des ressources et d'efficacité, l'une des solutions apportées par l'ONUDI était la mise en place du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC), un organisme multi-économies couvrant les Etats membres de l'UEMOA, huit pays de l'Afrique de l'Ouest.

Aujourd'hui, le SOAC, modèle atypique d'organisme d'accréditation (moins de cinq

organismes multi-économies recensés dans le monde) est pleinement fonctionnel.

Basé en République de Côte d'Ivoire, le SOAC vient en effet de délivrer ses premières attestations d'accréditation à six laboratoires : 5 selon la norme ISO CEI 17025 '' sont du domaine agroalimentaire (Côte d'Ivoire : BIOTITIALE, VAGNY LAB et Le Laboratoire National de Santé Publique(LNSP)), un du domaine de l'étalonnage des masses (le LEMA du Bénin)) et 1 selon la norme ISO 15189 (INH Togo).

Ce résultat ouvre de nouvelles perspectives, notamment la possibilité pour les opérateurs économiques de réaliser leurs analyses dans des laboratoires compétents accrédités SOAC et proposant des coûts accessibles.

En effet, la proximité du SOAC, ainsi que l'implication financière des deux Commissions et du Gouvernement Ivoirien sur ses charges de fonctionnement, permet aux laboratoires de bénéficier de coûts inférieurs de 30% à 55% à ceux de différents organismes d'accréditation étrangers présents dans la région.

Pour la Côte d'Ivoire, l'opérationnalité du SOAC coïncide avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2019 de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire signé avec l'Union européenne (UE). L'Accord prévoit en effet un libre accès de certains produits alimentaires au marché européen, à condition qu'ils respectent les normes sanitaires et phytosanitaires UE. L'opérationnalité du SOAC arrive donc à point nommé. Les laboratoires intervenant sur la gamme des produits concernés par l'APE pourront requérir une accréditation auprès du SOAC afin, à leur tour, d'offrir leurs services aux opérateurs économiques impliqués. Pour l'UEMOA et la CEDEAO, c'est une réponse concrète et positive d'accompagnement au développement du secteur des produits agroalimentaires une des priorités de la région.

||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation

Au-delà du commerce, l'accréditation SOAC s'avère utile pour d'autres secteurs tels la santé. Le LNSP a été accrédité pour l'analyse de l'iode dans le sel. La carence en iode est un problème majeur de santé publique au niveau mondial avec environ 2 milliards de malades recensés en 2014 dans pas moins de 130 pays. Les couches sociales les plus touchées sont la femme enceinte et le jeune enfant avec des maladies telles que le goitre, le crétinisme, le faible poids à la naissance, la déficience mentale endémique et le taux de mortalité périnatale.

Certes, l'Afrique de l'Ouest enregistre des progrès encourageants dans le traitement de cette maladie. Cependant, l'une des faiblesses du système était la disponibilité de laboratoires compétents pour évaluer la teneur en iode du sel écoulé sur les marchés. Avec son accréditation SOAC, le LNSP vient participer à combler ce gap. Par ailleurs, deux nouveaux laboratoires ont été accrédités en avril 2019 : ENVAL laboratoire, Abidjan, Côte d'Ivoire dans le domaine agroalimentaire et le laboratoire de biochimie l'Institut National d'Hygiène du Togo selon la norme ISO 15189. ENVAL vient ainsi renforcer la gamme des laboratoires accrédités en agroalimentaire. L'INH se positionne comme le 1^{er} laboratoire public accrédité ISO 15189 par le SOAC.

« La présence du SOAC sous notre horizon est un réel soulagement, il est désormais possible d'être accrédité en Afrique de l'Ouest et à des coûts avantageux »
Dr. Ganou Leguet, Chef Département Technologie Alimentaire. IRSAT/DTA

« Le SOAC offre une réelle opportunité de promouvoir la qualité grâce à l'accréditation, dont les avantages profitent aux consommateurs et aux opérateurs économiques maliens. En effet, l'accréditation est un gage de protection du consommateur qui sera désormais exposé à des produits et services certifiés par des organismes d'évaluation de la conformité (OEC), dont les compétences seront régulièrement vérifiées par le SOAC. De même, les opérateurs économiques disposeront à un coût abordable de certificats délivrés par des OEC accrédités par le SOAC, attestations requises sur les marchés internationaux, qui attestent de la conformité de ses produits »
M. Amadou Diop, Point Focal National d'Accréditation du SOAC au Mali, Chef du Service Accréditation, Agence Malienne pour la Normalisation et la Promotion de la Qualité (AMANORM)

« Sans le soutien des programmes qualité UEMOA-CEDEAO, financés par l'UE et exécutés par l'ONUDI, la progression rapide du SOAC au cours des dernières années n'aurait pas été possible. »
M. Marcel Gbaguidi, Directeur Général du SOAC

Une cérémonie de remise officielle aux récipiendaires est prévue le 26 avril 2019, en marge de la 3^e Assemblée Générale du SOAC. En avant-première, l'attestation d'accréditation du LNSP a été présentée à des autorités (voir photos).

||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation

PRÉSENTATION AUX MINISTÈRES EN CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA SANTÉ, CÔTE D'IVOIRE



Attestation d'accréditation présentée à M. S. DIARASSOUBA, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, Côte d'Ivoire.



Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME de Côte d'Ivoire, M. S. DIARASSOUBA, avec l'attestation du LNSP (3^e à partir de la G), le Président du SOAC, M. A. BARO, 2nd à partir de la G, le Rep. Résident de l'ONUDI en Côte d'Ivoire, M. T. BOYE (2nd à partir de la D)

PRÉSENTATION AUX COMMISSIONS DE L'UEMOA ET DE LA CEDEAO



De G. à D. : M. GBAGUIDI, DG SOAC et M. J.G. SANON, Rep. Résident UEMOA, Côte d'Ivoire



De G à D : M. M. DOUMBIA, Directeur Agriculture UEMOA, Mme K. Ndiaye Directeur Secteur Privé UEMOA, M. M. GBAGUIDI, DG SOAC

||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation



Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique de Côte d'Ivoire, M. A. E. AKA, 2nd à partir de la D et le Président du SOAC, M. A. BARO, 2nd à partir de la G



Le DG du LNSP, 4^{ème} à partir de la D et son équipe recevant leur attestation des mains du Président du SOAC, M. A. Baro (3^{ème} à partir de la D)



De D. à G. : Pr OKOLO, DG de l'Organisation Ouest Africaine de Santé (OOAS) et sa collègue, M. M. GBAGUIDI DG SOAC, M. M. TRAORE Commissaire Industrie et Promotion du Secteur Privé, CEDEAO



De G. à D. : Ambassadeur B.C. MBAYE, Rep. Résident de la CEDEAO, en Côte d'Ivoire, M. M. GBAGUIDI, DG SOAC

||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation

PRÉSENTATION À L'UNION EUROPÉENNE, CÔTE D'IVOIRE ET AU SECTEUR PRIVÉ RÉGIONAL (FÉDÉRATION DES ORGANISATIONS PATRONALES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (FOPA))



De D à G : Mme R.T. VILLARROYA, Chargée de Programme de Coopération Internationale & M. P. ILLING, Chef de Section Commerce & Investissement, Union européenne, Côte d'Ivoire, M. M. GBAGUIDI, DG SOAC, M. D. NDRI, Coordinateur Technique National PSQAO



De G à D: M. O. DIALLO, SG exécutif FOPA, M. M. GBAGUIDI DG SOAC, M. A.KOUASSI, Conseiller Technique Principal PSQAO

||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation



DIPLÔME D'ACCREDITATION

Ce document atteste que

AGENCE NATIONALE DE NORMALISATION DE METROLOGIE ET DU CONTROLE QUALITE (ANM)

Boulevard Saint Michel, Lot 185 02 BP 1101-COTONOU BENIN

est accrédité par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Les organismes, sites géographiques ainsi que les activités concernées par l'accréditation sont précisés à l'annexe technique de l'attestation d'accréditation n° ET18001.

La période de validité de l'accréditation est définie dans l'attestation d'accréditation en vigueur. Durant cette période, l'organisme s'engage à respecter en permanence les exigences de la norme internationale ISO 17025:2005 ainsi que l'ensemble des engagements souscrits auprès du SOAC.

Fait à Abidjan, le 30 janvier 2019

Marcel GBAGUIDI

Le Directeur Général



||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation



DIPLÔME D'ACCREDITATION

Ce document atteste que

LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE

18 BP 2403 Abidjan 18 RCI / 52, Bld de Marseille

est accrédité par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Les organismes, sites géographiques ainsi que les activités concernées par l'accréditation sont précisés à l'annexe technique de l'attestation d'accréditation n° ES18002.

La période de validité de l'accréditation est définie dans l'attestation d'accréditation en vigueur. Durant cette période, l'organisme s'engage à respecter en permanence les exigences de la norme internationale ISO 17025:2005 ainsi que l'ensemble des engagements souscrits auprès du SOAC.

Fait à Abidjan, le 30 janvier 2019

Marcel GBAGUIDI

Le Directeur Général



||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation



DIPLÔME D'ACCREDITATION

Ce document atteste que

VAGNY-LAB

21 BP 950 Abidjan 21 RCI / Cocody - Angré Djibi - Villa 205

est accrédité par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Les organismes, sites géographiques ainsi que les activités concernées par l'accréditation sont précisés à l'annexe technique de l'attestation d'accréditation n° ES18001.

La période de validité de l'accréditation est définie dans l'attestation d'accréditation en vigueur. Durant cette période, l'organisme s'engage à respecter en permanence les exigences de la norme internationale ISO 17025:2005 ainsi que l'ensemble des engagements souscrits auprès du SOAC.

Fait à Abidjan, le 30 janvier 2019

Marcel GBAGUIDI
Le Directeur Général



||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation



DIPLÔME D'ACCREDITATION

Ce document atteste que

BIOTITIALE

06 BP 2508 ABIDJAN 06 RC

est accrédité par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Les organismes, sites géographiques ainsi que les activités concernées par l'accréditation sont précisés à l'annexe technique de l'attestation d'accréditation n° ES18003.

La période de validité de l'accréditation est définie dans l'attestation d'accréditation en vigueur. Durant cette période, l'organisme s'engage à respecter en permanence les exigences de la norme internationale ISO 17025 :2005 ainsi que l'ensemble des engagements souscrits auprès du SOAC.

Fait à Abidjan, le 30 janvier 2019

Marcel GBAGUIDI

Le Directeur Général



||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation



DIPLÔME D'ACCREDITATION

Ce document atteste que

INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE - LOME

26 RUE NANGBETO 1 BP : 1396 LOME 1 - TOGO

est accrédité par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Les organismes, sites géographiques ainsi que les activités concernées par l'accréditation sont précisés à l'annexe technique de l'attestation d'accréditation n° BM19001.

La période de validité de l'accréditation est définie dans l'attestation d'accréditation en vigueur. Durant cette période, l'organisme s'engage à respecter en permanence les exigences de la norme internationale ISO 15189 :2012 ainsi que l'ensemble des engagements souscrits auprès du SOAC.

Fait à Abidjan, le 18 avril 2019

Marcel GBAGUIDI
Le Directeur Général



||| Le SOAC a délivré ses premières attestations d'accréditation



DIPLÔME D'ACCREDITATION

Ce document atteste que

ENVAL LABORATOIRE S.A

Angré 8^{ème} tranche - 26 BP 977 Abidjan 26 RCI

est accrédité par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Les organismes, sites géographiques ainsi que les activités concernées par l'accréditation sont précisés à l'annexe technique de l'attestation d'accréditation n° ES18004.

La période de validité de l'accréditation est définie dans l'attestation d'accréditation en vigueur. Durant cette période, l'organisme s'engage à respecter en permanence les exigences de la norme internationale ISO/CEI 17025: 2005 ainsi que l'ensemble des engagements souscrits auprès du SOAC.

Fait à Abidjan, le 18 avril 2019

Marcel GBAGUIDI
Le Directeur Général



||| TROISIEME ASSEMBLEE GENERALE (26 avril 2019)

Déroulement de la Cérémonie D'Ouverture

| Heure | Action / Activité | Durée | Personne / Structure en charge |
|--|--|--------------|--|
| 08 : 00 - 09 : 00 | Accueil et Installation des invités | 01 : 00 : 00 | Comité d'organisation |
| 09 :00 - 09:15 | Installation des autorités | 00 : 44 : 00 | Maître de cérémonie (MC) |
| 09 : 15 - 10 : 08 | Allocutions | 01 : 05 : 00 | |
| 09: 15 - 09 : 20 | Présentation du déroulé | 00 : 05 : 00 | Maître de cérémonie (MC) |
| 09 : 22 - 09 : 27 | Allocution de bienvenue | 00 : 05 : 00 | PCA SOAC |
| 09 : 29 - 09 : 34 | Allocution de l'ONUDI | 00 : 05 : 00 | Représentant de l'ONUDI |
| 09 : 36 - 09 : 41 | Allocution de l'UE | 00 : 05 : 00 | Ambassadeur Chef de Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire (ou son Représentant) |
| 09 : 43 - 09 : 48 | Allocution de l'UEMOA | 00 : 05 : 00 | Représentant de Mme le Commissaire de l'UEMOA en charge du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Énergie et de l'Économie Numérique |
| 09 : 50 - 09 : 55 | Allocution de la CEDEAO | 00 : 05 : 00 | Représentant de M. le Commissaire de la CEDEAO en charge de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé |
| 09 : 52 - 09 : 59 | Allocution du Ministère de l'Hygiène et de la Santé Publique de Côte d'Ivoire | 00 : 07 : 00 | M. le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique de Côte d'Ivoire |
| 10 : 01 - 10 : 08 | Allocution d'ouverture Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME de Côte d'Ivoire | 00 : 07 : 00 | M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME de Côte d'Ivoire |
| 10 : 10 - 10 : 30 | Remise de certificats | 00 : 20 : 00 | Maître de cérémonie (MC) |
| 10 : 30 - 10 : 40 | Photo de groupe | 00 : 10 : 00 | Comité d'organisation |
| 10 : 40 - 11 : 00 | Point de presse | 00 : 20 : 00 | Comité d'organisation |
| 11 : 00 - 11: 45 | Visite des officiels du siège par les autorités + cocktail | 01: 00 : 00 | Comité d'organisation |
| FIN DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE | | | |

||| Le système régional d'accréditation accélère son opérationnalité avec l'appui du Programme Système Qualité de l'Afrique de l'Ouest (PSQAO).



De janvier 2018 à février 2019, l'ECORAS a accéléré son rythme de travail dans le cadre du PSQAO. Ainsi, pas moins de 150 personnes ressource ont été formées sur différents référentiels d'accréditation. Etaient concernés des points focaux nationaux, des candidats évaluateurs mais également du personnel des trois organismes d'accréditation de la région (le GhanaNAS au Ghana, le SOAC couvrant les Etats de l'UEMOA et le NiNAS, l'organisme d'accréditation du Nigeria). Aujourd'hui les trois structures d'accréditation sont membres de la Coopération Africaine d'Accréditation ainsi que de la Coopération Internationale d'Accréditation (ILAC). On notera que le NiNAS et le SOAC ont commencé à délivrer des attestations d'accréditation (16 pour le NiNAS et 6 pour le SOAC à fin avril 2019).

||| Prise en compte des parties intéressées : le SOAC élargit ses échanges aux associations de consommateurs et aux médias.



Un atelier de sensibilisation des médias sur la qualité, organisé par le PSQAO, s'est tenu en novembre 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Au final, les participants, spécialistes de la communication, ont sollicité le SOAC en vue de la mise en place d'un comité dédié à la presse en tant que partie intéressée. Cette question sera traitée lors des réunions de gouvernance du SOAC prévues les 25 et 26 avril 2019 à Abidjan en Côte d'Ivoire. Des représentants des associations de consommateurs de la CEDEAO étaient réunis à Ouagadougou en novembre 2018 dans le cadre d'un atelier, organisé par le PSQAO, relatif à la validation d'un cadre réglementaire régional pour la protection des consommateurs. En marge de ce dernier,

les représentants des associations des pays couverts par le SOAC ont également retenu, suite à des échanges avec le DG, l'opportunité de mettre en place un réseau en tant que partie intéressée des questions d'accréditation.



||| Le SOAC participe au forum international sur l'Infrastructure Qualité organisé par l'Union africaine et l'ONUDI

Les 4 et 5 février 2019 à Bruxelles, le SOAC a participé au forum international sur l'infrastructure qualité organisé dans le contexte de la prochaine opérationnalité de la Zone de Libres Echanges Continentale Africaine. Membre de deux panels, le DG du SOAC a expliqué comment l'accréditation locale participait à vulgariser la qualité et à la rendre plus accessible aux entreprises nationales. En marge de cet atelier des sessions d'échanges ont pu être organisées avec plusieurs partenaires dont la Présidente de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest (FCCIAO), Mme IYALODE LAWSON.



Photo 1 : les membres de l'ECORAS à Maurice à la 9e AG de l'AFRAC

Photo 2 : la Presse régionale réunie à Abidjan en novembre 2018 par le PSQAO dans le cadre d'un atelier de sensibilisation à la qualité

Photo 3 : Les associations des consommateurs de l'UEMOA après une session de travail avec le DG du SOAC

Photo 4 : le DG participe au Panel 1 au forum international sur l'infrastructure Qualité

Photo 5 : le DG du SOAC et le secteur privé régional (M. DIALLO FOPAO et Mme LAWSON FCCIAO au 1er plan)

||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'Aéroport
BP 363 Cotonou
BENIN
Tél. : +229 21 30 70 18
Fax. : +229 21 30 70 51
mica.benin16@gmail.com

Cotonou, le 13 Février 2019

LE MINISTRE

N°001 /MIC/DC/SGM/ANM/PFNA/SP

A

Messieurs les Directrices / Directeurs des organismes
d'évaluation de la conformité établis au Bénin
Cotonou

Mesdames, Messieurs les Directrices / Directeurs,

Conformément au Règlement N°3/2010/CM/UEMOA du Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA et à la Politique Nationale de la Qualité adoptée le 11 juillet 2018 par le Conseil des Ministres du Bénin, le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) est l'organisme d'accréditation national. Il est, à cet effet, chargé d'évaluer les organismes d'évaluation de la conformité, notamment les laboratoires, les organismes d'inspection et les organismes de certification installés sur le territoire béninois.

Le SOAC a été officiellement lancé en mars 2018 à Abidjan en Côte d'Ivoire où se trouve son siège.

A cet effet, conformément aux dispositions réglementaires régionales et nationales, toutes les demandes d'accréditation sont à adresser au SOAC pour leur traitement. Il est chargé de définir les modalités de coopération avec des organismes d'accréditation tiers désireux d'intervenir sur le territoire national conformément à la Réglementation en vigueur.

Le SOAC peut être contacté aux adresses suivantes :

Contacts :

- **M. Marcel GBAGUIDI**, Directeur Général du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC)
Email : info@soac-waas.org Téléphone fixe : +225 86 04 62 90
- **M. Youssouf MAMA SIKI**, Point Focal National d'Accréditation (PFNA) du SOAC, Chef de Service Certification et Accompagnement à l'Accréditation, à l'ANM.
Email : yousouf75@gmail.com Téléphone fixe : +229 96 81 99 99 / 95 45 20 20

J'attache du prix au strict respect des dispositions ci-avant rappelées.


Serge Mahouwèdo ARISSOU

||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

MINISTRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE LA PROMOTION DES PME

LE MINISTRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 07 FEV 2019

N° 0598 /MCIPPME/CAB/DGAI

A

Mesdames et Messieurs les
Directeurs Généraux des
Organismes d'Evaluation de la
Conformité (OEC).

CÔTE D'IVOIRE

Objet : Opérationnalisation du Système
Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

J'ai l'honneur de vous informer que le **Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC)** installé à Abidjan est opérationnel depuis le mois de mars 2018.

L'article 20 du Règlement n°03/2010/CM/UEMOA du 21 juin 2010 portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA stipule que : « Les activités d'accréditation au sein de l'Union relèvent du **Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC)** qui veille à leur mise en conformité avec les exigences des organismes internationaux ».

Le SOAC est également chargé de définir les modalités de coopération avec des organismes tiers d'accréditation désireux d'intervenir, ou intervenant déjà sur le territoire national, conformément aux réglementations en vigueur.

Ces dispositions pertinentes ont été complétées en Côte d'Ivoire par la loi n°2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la Qualité en ses articles 24 et 25 et le décret n°2014-461 portant modalité d'application de la loi n° 2013-866 du 23 décembre 2013 qui stipule que l'instance d'accréditation citée par l'article 24 de la loi n°2013-866 est l'organisme régional d'accréditation en l'occurrence le SOAC.

Immeuble Postel 2001, 18^{ème} étage BP V 142/143 Abidjan. Côte d'Ivoire. Tel : +225 20 21 76 35/20 21 63 41 / 20 21
37 07/ 20 21 13 92. Fax : 20 21 91 72

||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

Par conséquent, toutes les demandes d'accréditation sont à adresser désormais au SOAC.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter les personnes suivantes :

- M. **Marcel GBAGUIDI**, Directeur Général du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC)
Email : info@soac-waas.org
Téléphone : +225 86 04 62 90
- Mme **DELI Berthe AZODA**, Point Focal National d'Accréditation (PFNA) du SOAC, Directeur de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation (DPQN)
Email : azodaberthe@gmail.com
Téléphone : +225 20 33 54 26/01037671

Ainsi, vous saurais-je gré des dispositions diligentes que vous prendrez pour vous conformer à cette nouvelle réglementation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, l'expression de ma considération distinguée.



Souleymane DIARRASSOUBA

||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progress

Niamey, le **14 DEC. 2018**



MINISTRE DE L'INDUSTRIE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**DIRECTION DE LA NORMALISATION, DE
LA PROMOTION DE LA QUALITE ET DE
LA METROLOGIE**

- 003 17

N° _____ MI/ SG/ DGDI/DNPQM

Le MINISTRE

A

Mesdames / Messieurs les Directeurs
Généraux des organismes d'évaluation
de la conformité

Objet : Accréditation des organismes d'évaluation
de la conformité

Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux,

J'ai l'honneur de vous informer que le Règlement N°3/2010/CM/UEMOA portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA stipule en son article 20 que : « **les activités d'accréditation au sein de l'union relèvent du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) qui veille à leur mise en conformité avec les exigences des organismes internationaux** ».

A ce titre, le SOAC est chargé d'évaluer les organismes d'évaluation de la conformité, notamment les laboratoires, les organismes d'inspection et les organismes de certification installés sur le territoire nigérien.

Pour ce faire, toutes les demandes d'accréditation sont à adresser au SOAC pour leur traitement. Ce dernier est chargé de définir les modalités de coopération avec les organismes d'accréditation tiers désireux d'intervenir sur le territoire national conformément à la réglementation en vigueur.

||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

Pour information, les activités du SOAC ont été officiellement lancées en mars 2018 à Abidjan en Côte d'Ivoire où se trouve son siège.

A toutes fins utiles, le SOAC peut être contacté aux adresses suivantes :

1. M. Marcel GBAGUIDI, Directeur Général du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC)

Email : info@soac-waas.org

Téléphone fixe : +225 86 04 62 90

2. M. Maman Badamassi MAMAN, Point Focal National d'Accréditation (PFNA) du SOAC, Chef de Division Promotion de la Qualité / Direction de la Normalisation, de la Promotion de la Qualité et de la Métrologie (DNPQM)/Ministère de l'Industrie

Email : mamanbadamassi@yahoo.fr

Tel : 00227 97 52 57 90 / 92 54 14 69

Je vous remercie des dispositions diligentes que vous prendrez pour le respect des mesures ci-avant rappelées.

Veillez agréer, **Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux**, l'assurance de ma considération distinguée.



MALAM ZANEIDOU AMIROU

MINISTRE
DU NIGER
LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE

*Direction de la Normalisation, de la Promotion de la Qualité et de la Métrologie Immeuble ex-BDRN 3^{ème} Etage;
BP : 11700 Niamey – Niger ; Tél : 00227 20 73 61 67 ; Fax : 00227 20 73 27 59 E-mail : dnam2003@yahoo.fr*

||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DU TOURISME

CABINET

HAUTE AUTORITE DE LA QUALITE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

N° 004 /MIT/CAB/HAUQE



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le..... 07 JAN 2019.....

LE MINISTRE

à

Mesdames / Messieurs les Directeurs
Généraux d'évaluation de la conformité

LOME

Objet : Accréditation des organismes
d'évaluation de la conformité

Mesdames / Messieurs les Directeurs Généraux,

J'ai l'honneur de vous informer que le Règlement n°3/2010/CM/UEMOA du 21 juin 2010 portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA dispose en son article 20 que : « **Les activités d'accréditation au sein de l'Union relèvent du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) qui veille à leur mise en conformité avec les exigences des organismes internationaux** ».

La loi cadre n°2009-016 du 12 août 2009 portant organisation du schéma national d'harmonisation des activités de normalisation, d'agrément, de certification, d'accréditation, de métrologie, de l'environnement et de la promotion de la qualité au Togo, s'inscrit dans cette optique en ses articles 35 et 36.

A ce titre, le SOAC est chargé d'accréditer tous les organismes d'évaluation de la conformité notamment, les laboratoires, les organismes d'inspection et de certification installés sur le territoire togolais.

Par conséquent, toutes les demandes d'accréditation sont désormais à adresser au SOAC pour traitement. Le SOAC est également chargé de définir les modalités de coopération avec des organismes tiers d'accréditation désireux d'intervenir, ou intervenant déjà sur le territoire national, conformément aux réglementations en vigueur.

Pour information, le SOAC a démarré officiellement ses activités en mars 2018. Son siège se trouve à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

A toutes fins utiles, le SOAC peut être contacté aux adresses suivantes :

||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

1- Monsieur Marcel GBAGUIDI, Directeur Général du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Email : info@soac-waas.org.

Téléphone: +225 86 04 62 90.

2- Monsieur Arzouma Lare BOTRE, Point Focal National d'Accréditation (PFNA) du SOAC, Secrétaire Exécutif de la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE), Lomé, Togo.

Email: larbotre@yahoo.fr.

Téléphone : +228 90 39 40 93.

Veillez agréer, Mesdames / Messieurs les Directeurs Généraux, l'expression de ma considération distinguée.



2564, Av. de la chance Im. SAZOF B.P. 3250 Lomé – Togo Tél. (228) 22 53 53 72 Fax : (228)22 51 98 98

E-mail : industrie.tourisme.togo@gmail.com

||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Industrie et de la Petite et Moyenne Industrie

Le Ministre,



/MIPMI/ASN *W*

0000004 *W*

Dakar, le **04 JAN. 2019**

A

Mesdames, Messieurs
les Directrices, Directeurs et
Chefs de services des organismes
d'évaluation de la conformité

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Règlement N°3/2010/CM/UEMOA du Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA et à la Politique Qualité du Sénégal adoptée par Décret N°2017-461 du 21 mars 2017, le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) est l'organisme d'accréditation national. Il est, à cet effet, chargé d'évaluer les organismes d'évaluation de la conformité, notamment les laboratoires, les organismes d'inspection et les organismes de certification installés sur le territoire sénégalais. Il est également chargé de définir les modalités de coopération avec des organismes d'accréditation tiers désireux d'intervenir sur le territoire national conformément à la réglementation en vigueur.

Le SOAC officiellement lancé en mars 2018 à Abidjan en Côte d'Ivoire où se trouve son siège est aujourd'hui opérationnel. A cet effet, conformément aux dispositions réglementaires régionales et nationales, toutes les demandes d'accréditation lui sont adressées pour leur traitement.

Le SOAC peut être contacté aux adresses suivantes :

M. Marcel GBAGUIDI, Directeur Général du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC)
Email : info@soac-waas.org
Téléphone fixe : +225 86 04 62 90

.../...

122 bis, Avenue André Peytavin * B.P. 4037 Dakar RP *
☎ 33 889 57 57 * Fax ☎ 33 822 55 94 * Email: mipmi@asn.com

||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

M. Baba NIANG, Point Focal National d'Accréditation (PFNA) du SOAC, Division ASN-Certification, Association Sénégalaise de Normalisation (ASN), 21, Front de Terre x Avenue Bourguiba

Email : babaniangs@live.fr

Mobile : +221 78 371 17 25

Je vous invite de bien vouloir vous conformer aux dispositions communautaires ci-dessus rappelées pour une bonne opérationnalisation du SOAC.

Je vous prie d'agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'assurance de ma considération distinguée.

- PJ** :
- liste des services d'inspection
 - liste des laboratoires
 - liste des organismes de certification



Moustapha DIOP

III Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

MINISTRE DU COMMERCE, DE
L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT
SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

N° 019.0156/MCIA/SG/ABNORM

Ouagadougou, le 19 FEV 2019

LE MINISTRE

A

Mesdames, Messieurs les Directeurs
Généraux des Organismes
d'Evaluation de la Conformité

OUAGADOUGOU

Objet : Accréditation des Organismes
d'évaluation de la conformité

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux,

Conformément au Règlement n°3/2010/CM/UEMOA, portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA et à la Politique nationale qualité du Burkina Faso, les activités d'accréditation au sein de l'union relèvent du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

A ce titre, le SOAC est chargé d'évaluer les organismes d'évaluation de la conformité, notamment les laboratoires, les organismes d'inspection et les organismes de certification installés sur le territoire national.

Pour information, les activités du SOAC ont été officiellement lancées en mars 2018 à Abidjan, en Côte d'Ivoire où se trouve son siège.

Pour ce faire, toutes les demandes d'accréditation sont désormais adressées à la Direction Générale du SOAC pour leur traitement. Le SOAC est également chargé de définir les modalités de coopération avec des organismes d'accréditation tiers désireux d'intervenir sur le territoire national conformément à la réglementation en vigueur.

Le SOAC peut être contacté aux adresses suivantes :

- **Monsieur Marcel GBAGUIDI**, Directeur Général du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC), Téléphone : +225 86 04 62 90, E-mail : info@soac-waas.org].
- **Monsieur Djakaridja NYAMBA**, Point Focal National d'Accréditation (PFNA) du SOAC, Directeur du Contrôle de la Qualité à l'Agence Burkinabé de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), Ouagadougou, Burkina Faso; Téléphone : +226 70 20 30 25, E-mail: dnyamba@yahoo.fr.

Je vous remercie des dispositions diligentes que vous prendrez pour la mise en œuvre des mesures ci-avant rappelées.

Veillez agréer, *Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux*, l'expression de ma considération distinguée.


Harouna KABORE
Officier de l'Ordre de l'Etalon



||| Lettres des ministres aux Directeurs d'Organismes d'Evaluation de la Conformité sur le cadre juridique et l'opérationnalité du SOAC

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
SECRETARIAT GENERAL



N° 640 / JMDIPI-SG

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Bamako, le 20 DEC 2018

*Le Ministre du Développement Industriel
et de la Promotion des Investissements*

H

Mesdames/Messieurs les Directeurs des Organismes
d'Evaluation de la Conformité Etablis au Mali
-Bamako-

Objet : Accréditation des Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC).

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Conformément au Règlement N°3/2010/CM/UEMOA du Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA et à la Politique Nationale Qualité du Mali adoptée le 10 juin 2015, le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) est l'organisme d'accréditation national. Il est, à cet effet, chargé d'évaluer les organismes d'évaluation de la conformité, notamment les laboratoires, les organismes d'inspection et les organismes de certification installés sur le territoire Malien. Le SOAC a été officiellement lancé en mars 2018 à Abidjan en Côte d'Ivoire où se trouve son siège.

A cet effet, conformément aux dispositions réglementaires régionales et nationales, toutes les demandes d'accréditation sont à adresser au SOAC pour leur traitement. Le SOAC est chargé de définir les modalités de coopération avec des organismes d'accréditation tiers désireux d'intervenir sur le territoire national conformément à la Réglementation en vigueur.

Le SOAC peut être contacté aux adresses suivantes :

- **M. Marcel GBAGUIDI**, Directeur Général du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC),
Email : info@soac-wa.org
Téléphone fixe : +225 86 04 62 90
- **M. Amadou DIOP**, Point Focal National d'Accréditation (PFNA) du SOAC, Inspecteur des Services Economiques, Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM)
Email : amadoudiop86@afanorm.fr
Téléphone : +223 76185949.

L'attache du prix au strict respect des dispositions ci-avant rappelées.

Pièce Jointe :

- Règlement N°3/2010/CM/UEMOA.



Le ministre

Ahmed BOUBACAR

Ministre de l'Ordre National

||| Contacts des Points Focaux Nationaux d'Accréditation (PFNA)



Youssouf Mama SIKA (Bénin)

Responsable Qualité, Chef de Service Certification Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle de la Qualité (ANM)
[+229 95 45 20 20 / yousouf75@gmail.com](mailto:yousouf75@gmail.com)



Djakaridja NYAMBA (Burkina Faso)

Directeur du Contrôle Qualité Agence Burkinabé de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM)
[+226 64 02 45 17 / +226 70 20 30 25 / dnyamba@yahoo.fr](mailto:dnyamba@yahoo.fr)



Berthe DELI-KOFFI AZODA (Côte d'Ivoire)

Directeur de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation
Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation (DPQN)
[+225 01 03 76 71 / azodaberthe@gmail.com](mailto:azodaberthe@gmail.com)



Safiato Camara LOPES (Guinée Bissau)

Technicienne de laboratoire/ Laboratoire Contrôle Qualité des Produits de la Pêche ;
[+245 966 67 49 49 / +245 955 50 56 62 / safiatocamaralopes@yahoo.com.br](mailto:safiatocamaralopes@yahoo.com.br)



Amadou DIOP (Mali)

Chef du Service Accréditation
Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM)
[+223 76 18 59 49 / +223 69 00 84 78 / amadoudiop86@yahoo.fr](mailto:amadoudiop86@yahoo.fr)



Maman Badamassi MAMAN (Niger)

Chef de la Division de la Promotion de la Qualité Direction de la Normalisation, de la Promotion de la Qualité et de la Métrologie (DNPQM)
[+227 97 52 57 90 / mamanbadamassi@yahoo.fr](mailto:mamanbadamassi@yahoo.fr)



Baba NIANG (Sénégal)

Adjoint Chef service certification
Association Sénégalaise de Normalisation (ASN)
[+221 78 371 1725 / babaniangs@live.fr](mailto:babaniangs@live.fr)



Arzouma LARE BOTRE (Togo)

Secrétaire Exécutif HAUQUE Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQUE)
[+228 90 39 40 93 / larbotre@yahoo.fr](mailto:larbotre@yahoo.fr)





Côte d'Ivoire, Abidjan, Cocody
Angré, 8ème tranche, L84 X L237
Téléphone : (+225) 22 45 64 06
info@soac-waas.org
BP: 503 BPR 60 ABIDJAN LWP

